

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 12 juin 2023

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2023-104

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Budget supplémentaire 2023

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-trois le lundi douze juin à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2023-102), Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON (jusqu'à la DEL-2023-119), M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU (jusqu'à la DEL-2023-110), M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE (jusqu'à la DEL-2023-113), M. Jérôme FOYER (à partir de la DEL-2023-105), M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET (à partir de la DEL-2023-102), M. Francis GUITTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (à partir de la DEL-2023-104), Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2023-105)

ETAIENT EXCUSES : Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Benoit PILET, M. Christophe BÉCHU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Arnaud HIE, Mme Monique LEROY, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Claire SCHWEITZER, M. Laurent VIEU

ETAIENT ABSENTES : Mme Magali BERGUE, Mme Lydie JACQUET

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY jusqu'à la DEL-2023-101
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Jean-Philippe VIGNER à partir de la DEL-2023-120
Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jacques-Olivier MARTIN
M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Sébastien BODUSSEAU a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD à partir de la DEL-2023-111
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Mickaël JOUSSET
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT
Mme Hélène CRUYPENINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL à partir de la DEL-2023-114
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO jusqu'à la DEL-2023-104
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à Mme Sylviane DUARTE
M. Arnaud HIE a donné pouvoir à M. Paul HEULIN

Mme Monique LEROY a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD jusqu'à la DEL-2023-103
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER jusqu'à la DEL-2023-104

M. Ahmed EL BAHRI, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 juin 2023. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le 13 mars dernier le budget primitif 2023 a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Ce budget supplémentaire 2023 a donc pour objet :

- De reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2022 selon les modalités prévues par la délibération d'affectation des résultats,
- D'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif 2023 en fonction des dernières informations connues.

En préalable, il convient de préciser que **les différentes mesures budgétaires portées par ce budget supplémentaire diminuent d'environ - 27 M€ les emprunts d'équilibre inscrits au BP 2023** (pour mémoire, leur montant voté en mars 2023 était de 73 M€ dont 24 M€ pour le budget annexe transports).

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires et autres opérations comptables, les nouvelles propositions de crédits proprement dites s'élèvent à **+ 4,7 M€ en dépenses de fonctionnement (soit 3,2 % des crédits du BP 2023) et + 7,4 M€ en dépenses d'investissement (soit 6,7 % des crédits du BP)**. Globalement les nouvelles propositions de recettes financent les nouvelles propositions de dépenses comme en témoigne le tableau d'équilibre suivant :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	7 207 020	4 770 750	2 436 270
Inscriptions équilibrées	1 320 000	1 320 000	-
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2022)	7 242 007	9 678 277	- 2 436 270
TOTAL	15 769 027	15 769 027	-

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	4 808 385	7 403 041	- 2 594 656
Inscriptions équilibrées			-
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2022)	62 781 750	53 203 473	9 578 277
Emprunt d'équilibre	- 6 983 621		- 6 983 621
TOTAL	60 606 514	60 606 514	0

TOTAL Fonctionnement + Investissement	76 375 541	76 375 541	0
--	-------------------	-------------------	----------

1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Concernant les + 4,7 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement, elles peuvent se distinguer de la manière suivante :

- + 2,3 M€ liés à l'actualisation des bases de taxes foncières dues par la collectivité,
- + 2,4 M€ pour intégrer diverses dépenses (complément indemnitaire exceptionnel en matière de ressources humaines, maintenance de la voirie, plantation et réhabilitation des zones humides, études réglementaires sur les réseaux d'eaux pluviales, ...),

En dehors de la reprise des résultats 2022, les + 7,2 M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement concernent essentiellement l'ajustement des inscriptions budgétaires en matière de fiscalité et de dotations (+ 5,6 M€ au total). Les 148,5 M€ de notifications de l'Etat reçues après le vote du budget 2023 sont supérieures de 4 % aux prévisions du BP 2023 (notamment en matière de TVA et de fiscalité entreprises).

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Concernant les + 7,4 M€ de nouvelles propositions en dépenses d'investissement, il s'agit essentiellement de :

- + 2,2 M€ associés à la compétence voirie. Ce montant correspond pour moitié à des travaux, études et achat de matériel supplémentaires et pour moitié aux régularisations comptables de clôture des conventions de gestion.
- + 2,1 M€ pour des acquisitions foncières, des frais d'études sur différents secteurs, les dépenses associées à la résorption des bidonvilles, la mise à jour des dernières informations connues sur nos concessions d'aménagement,
- + 1,1 M€ au titre des travaux d'éclairage public compensés par une recette équivalente,
- + 2 M€ au titre de diverses autres dépenses (plan vélo, fonds transition énergétique pour les communes, reversement de taxe d'aménagement, écritures comptables pour préparation du passage en M57...)

Concernant les propositions en recettes, les crédits supplémentaires de + 4,8 M€ se concentrent notamment sur le FCTVA (+ 2,3 M€), les prévisions de fonds de concours pour l'éclairage public (+1,1 M€) et à l'ajustement des produits de cession de + 0,5 M€ et de diverses autres recettes de + 0,9 M€.

3) Les inscriptions équilibrées et les opérations comptables en investissement

Les inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes représentent environ 1,3 M€. Ces inscriptions en dépenses et en recettes concernent uniquement des crédits dédiés au dénouement de certaines opérations comptables (ré-imputation comptable et reconstitution d'avance).

Au global, ce budget supplémentaire permet de réduire de - 7 M€ le montant de l'emprunt d'équilibre du budget principal proposé au budget primitif 2023 (pour mémoire, le montant voté en mars 2023 était de 45 M€).

LES AUTRES BUDGETS

Comme pour le budget principal, les éléments présentés ci-dessous ciblent les principales informations par budget.

- BUDGET TRANSPORT

Hors reprise des résultats, les nouvelles inscriptions de crédits proprement dites s'élèvent à **+1,4 M€ en dépenses de fonctionnement** (notamment pour mettre en œuvre des décisions prises par la commission d'indemnisation amiable associée au projet tramway et pour passer des provisions pour les emprunts structurés).

En investissement, ce budget supplémentaire porte également une inscription de + 6,3 M€ en dépenses notamment pour permettre de s'adapter au calendrier des derniers paiements du tramway auprès de notre délégataire.

L'emprunt d'équilibre prévu initialement au BP 2023 de 24 M€ est ainsi fortement réduit de – 12,5 M€.

- BUDGET DECHETS

Suite à la reprise des résultats 2022, **les inscriptions de ce BS pourront permettre de poursuivre le désendettement de ce budget de 8,2 M€ en 2023** tout en procédant à divers ajustements de crédits par rapport aux prévisions du BP 2023 (+ 0,9 M€ en fonctionnement et + 0,3 M€ en investissement notamment pour des travaux sur la buse de la Baumette).

- BUDGETS EAU et ASSAINISSEMENT

Dans un souci de prudence et d'anticipation, les ajustements significatifs de ces deux budgets concernent principalement les crédits liés à la dette pour 9 M€ de dépenses au total.

Ces crédits vont permettre de sécuriser la dette structurée de ces deux budgets (4 M€ de provisions) et de désendetter le budget assainissement de 5 M€.

- BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Les prêts de ce budget annexe sont indexés à 100 % sur l'inflation. Dans un contexte de forte remontée de cet indicateur macro-économique, ce budget supplémentaire intègre une mise à niveau des frais financiers pour 2023 (+0,15 M€) et des frais d'étude (+ 0,1 M€).

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 05 juin 2023

DELIBERE

Adopte le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2023 par chapitres budgétaires tels que présentés dans les maquettes budgétaires,



Approuve la reprise de la provision semi-budgétaire (validée par la délibération 2022-105) sur le budget réseau de chaleur de 150 000 € pour risques et charges afin de faire face aux échéances d'emprunts dégradés,

Approuve l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » sur le budget principal (217 937,94 €) et le budget annexe déchets (107 079,87 €) en vue du passage à l'instruction budgétaire M57 au 01 janvier 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2023-104

Objet de l'acte : Budget supplémentaire 2023

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 12 juin 2023

Annexe : Maquette BS 2023 - Aéroport

Maquette BS 2023 - Lotissement économique

Maquette BS 2023 - Réseaux de chaleur

Maquette BS 2023 - Assainissement

Maquette BS 2023 - Budget principal

Maquette BS 2023 - Déchets

Maquette BS 2023 - Eau

Maquette BS 2023 - Transports

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20230612-lmc1H40595H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H40595H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2023